

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 67 (1979)

Heft: [6]

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bloc-notes des bonnes adresses

Parfumerie - Articles Boutique

La Tourelle

Ella Gurtner

Centre commercial
1211 Petit-Saconnex - Tél. 98 28 59

Parcs et jardins

Joseph Menu

Plan-les-Ouates
Tél. 022 / 57 46 10



Pour lutter contre les
agressions de la vie moderne...

L'ALIMENT SAIN

Genève :
25, rue des Eaux-Vives 35 44 34
61, bd du Pont-d'Arve 20 16 61
34, rue de la Servette 33 86 74
Lausanne :
3, rue de la Grotte 23 21 51

Marie-Danielle DE SAINT-BRY

Précise, rapide et d'une discréetion absolue
Tous travaux à distance, avec résultats

Tél. 022 / 82 75 93

Autorisé par l'Etat

«Aux Eaux-Vives dans un cadre 1900»

À l'Grand Siècle

Son restaurant gastronomique Sa brasserie
Direction : les frères Umberto et Bruno FRIGERIO
38, rue des Vollandes, GENÈVE (Eaux-Vives)
Tél. 35 34 30 - Fermé le dimanche

OUI vous pouvez lutter contre le vieillissement

avec notre nouveau traitement (STOPPIL), vous pouvez ralentir ou réparer les effets de l'âge sur votre visage. Re-trouvez une peau lisse, un teint et un galbe nouveaux.

Mme Bozon 15, rue des Voisins Tél. 20 44 07
(boutons, traces d'acné, taches, affaissement)

Tour d'horizon

Suisse

Zoug : pour la première fois, une femme, Mme Anke Lotz, est élue pasteur en titre d'une paroisse.

Berne : une enquête officielle a recensé entre 300 et 350 cas en une année de femmes maltraitées. 50 cas ont nécessité une assistance médicale, 10 ont dû être traitées en hôpital, 22 placées dans un lieu d'hébergement d'urgence. Malgré l'évidence, semble-t-il, la municipalité n'estime pas nécessaire de créer une maison spéciale pour accueillir les femmes maltraitées.

AVS : Le Tribunal fédéral des assurances a jugé que la différence d'âge pour la retraite entre hommes et femmes, n'est pas contraire à l'art. 4 de la Constitution fédérale, ni à la Convention européenne des droits de l'homme.

Lucerne : pour la première fois, une femme Mme Ursula Widmer-Schmid, licenciée en droit, a été élue juge au Tribunal cantonal.

Zurich : Elections : la population est à 53 % féminine, mais les femmes n'ont que 12 sièges sur 180, soit 6,6 % au Grand Conseil. Les groupes féminins de 6 partis politiques, le Centre de liaison et l'Association des citoyennes actives ont publié ensemble un tract encourageant les femmes à aller voter et à élire des femmes le 1er avril.

Le parti socialiste présente une candidate au Conseil d'Etat qui pourrait peut-être faire une brèche dans le « mur » de nos exécutifs cantonaux : Mme Lilian Uchtenhagen, bien connue dans les milieux féminins. Docteur ès sciences économiques, elle a été députée au Conseil communal (législatif) de Zurich de 1970 à 1974 et est députée au Conseil National depuis 1971.

Tableau d'honneur (s) ! l'Académie Royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique a décerné son prix Paul Fourmarier à la Bernoise Emilie Jäger, professeur de géologie à Bruxelles.

Le 25^e Prix des Libraires a été attribué à Christiane Singer pour son roman **La Mort Viennoise**.

Pour la première fois, le Prix Aujourd'hui, qui récompense un ouvrage d'histoire contemporaine, a été attribué à une femme, Hélène Carrère d'Encausse pour **L'Empire éclaté, la Révolte des Nations d'URSS**.

Prix créativité féminine : deux Romandes, la poétesse Pierrette Micheloud et la cinéaste Jacqueline Veuve ont suggéré à l'Association internationale des femmes écrivains de créer un prix international pour un scénario (20 à 30 pages dactylographiées) illustrant la sensibilité féminine. Jury féminin, dont l'actrice Jeanne Moreau. Pour tous renseignements, s'adresser à l'AIFE, 22 rue de Surcouf, Paris 75 007.

La conférence des ministres européens de l'éducation (La Haye, 10-13 juin 1979) traitera de l'égalité des chances pour les filles. La délégation suisse sera dirigée par le conseiller d'Etat Jeanneret, chef du département de l'instruction publique de Neuchâtel ; il sera accompagné de Mme Bruttin, directrice de collège à Sion et membre de la Commission fédérale pour les questions féminines, et de Mme Jeanrenaud, directrice du collège Voltaire à Genève.

Le Tribunal fédéral a décidé que le mari divorcé n'est plus tenu de verser une pension alimentaire lorsque son ex-femme « vit maritalement avec une personne du sexe opposé », tout comme s'il y avait eu remariage.

Mme Bauer-Lagier, soutenue par Mmes Christinnat, Spreng et Spiess ainsi que par quelques conseillers nationaux, a remporté une petite victoire sur le Conseil fédéral : elle a obtenu que sa motion ne soit pas transformée en postulat, moyennant quoi les femmes de fonctionnaires fédéraux en poste à l'étranger seront dorénavant, comme leurs maris, autorisées à voter sur place, et non plus obligées de rentrer au pays pour exercer leurs droits civiques.

La conseillère nationale Spiess (Bâle) a déposé un postulat, accepté par le Conseil fédéral, demandant qu'on institue une commission spéciale qui s'occupera, dans le cadre de la 10^e révision de l'AVS, des questions concernant des femmes particulièrement défavorisées par le système actuel de prévoyance vieillesse : femmes devenues veuves pré-maturément, divorcées, célibataires ayant renoncé à leur profession pendant plusieurs années pour soigner des parents âgés, etc.